

## Une proposition subordonnée hétérodoxe

Luisa MORA MILLÁN  
Universidad de Cádiz

Tout d'abord, je voudrais préciser quel type de subordonnée est comprise sous le terme «hétérodoxe» et ensuite expliquer le choix de ce terme.

Les propositions objet de mon étude appartiennent aux subordonnées relatives. Cependant elles s'en éloignent considérablement au sens ou elles s'avèrent inclassables non seulement sous la dichotomie explicative/déterminative mais aussi sous d'autres types de relatives telles que les attributives<sup>1</sup>, les relatives à tours existentiels<sup>2</sup> ou les fausses relatives<sup>3</sup>. La particularité des relatives hétérodoxes consiste en l'absence d'antécédent ce qui semble d'emblée aller à l'encontre de son statut de relative. Le statut douteux ou, du moins, quelque peu différent du reste des relatives est manifeste dans l'éventail terminologique existant qui va depuis les relatives «non dépendantes», «sans antécédent» ou «à antécédent zéro» jusqu'aux relatives «indépendantes», «indéfinies» ou «à antécédent inclus»<sup>4</sup>.

Nous avons donc, ainsi, un type de relatives que nous avons qualifié **hétérodoxes** dans un premier sens, c'est-à-dire, au sens ou elles présentent une disconformité vis-à-vis des relatives classiques ou orthodoxes.

On pourrait résumer les conséquences de cette disconformité en deux questions. Première question «Les relatives hétérodoxes sont-elles de vraies relatives?». Deuxième question, directement liée à la première, «Les relatives hétérodoxes sont-elles des adjectifs de discours ou des substantifs?»

*Les relatives hétérodoxes sont-elles de vraies relatives?*

Face à la première question, concernant le statut de relative, deux réponses sont donc possibles: l'une négative, l'autre positive.

La réponse négative est envisagée par Pierre Le Goffic, assez récemment (1993:42-47), qui oppose les subordonnées relatives aux subordonnées intégratives (parmi ces dernières «*Qui veut voyager loin ménage sa monture*»).

---

1.- «Je vois Jean qui attend».

2.- «Il y a Jean qui monte l'escalier», «C'est Jean qui monte l'escalier».

3.- «Et Pierre qui n'arrive pas toujours!»

4.- Les premiers termes mettent en relief l'absence d'antécédent sur le plan formel alors que les autres mettent l'accent sur la spécification sémantique du morphème introducteur.

Pour soutenir une telle opinion on doit, par conséquent, enlever au pronom son statut de relatif en faveur d'un statut indéfini. C'est ainsi que Le Goffic (1993:45) nie la fonction anaphorique du pronom «*qui*» et affirme:

«*Qui veut voyager loin ménage sa monture (qui, pronom indéfini, est sujet du verbe de sa subordonnée; la subordonnée qu'il introduit est, de son fait, sujet du verbe principal: «celui, quel qu'il soit, qui veut voyager loin, - (celui-là) ménage sa monture»).*»

Un tel caractère d'indéfini semble être encore plus évident si l'on tient compte du parallélisme entre ces deux énoncés:

(a) «*Qui veut voyager loin ménage sa monture*»

et (b) «*Quiconque veut voyager loin ménage sa monture*»

Cependant, à mon avis, «*quiconque*» et «*qui*» sont loin d'être tous deux indéfinis, au moins au même titre. Certes, un emploi indéfini du pronom «*qui*» est possible, comme c'est le cas des énoncés (c) «*Qui que tu sois*», (c') «*A qui que tu puisses t'adresser*»; mais ce n'est pas le cas de l'énoncé (a). Mon opinion s'appuie sur deux faits:

1- «*Qui*» dans l'énoncé (a) équivaut à «*celui qui*» (comme d'ailleurs le témoigne Le Goffic voir citation ci-dessus) ce qui n'arrive pas dans les énoncés (c) et (c'). La correspondance entre tous ces emplois n'est pas exacte. Donc, si l'emploi (c) et (c') sont indéfinis, qu'en est-il de l'emploi (a)? A mon avis, il est loin d'être indéfini. Car,

2- On trouve des divergences de comportements entre les énoncés, apparemment semblables, (a) et (b). En effet, la possibilité du pronom «*quiconque*» de désigner l'animé féminin, auquel cas l'adjectif attribut avec lequel il se construit, peut être également féminin, brouille leur parallélisme. Cette possibilité d'accord morphologique vérifie, donc, le statut d'indépendance, autant sémantique que syntaxique, qui fait de «*quiconque*» un véritable nominal.

Cela dit, nous ne pouvons pas conclure à l'existence d'un parallélisme syntaxique entre les énoncés (a) et (b) étant donné l'impossibilité de l'énoncé (a'):

(a') \*«*Qui sera paresseuse ou babillarde sera punie*»

et (b') «*Quiconque sera paresseuse ou babillarde sera punie*»

Le pronom «*qui*» s'avère conséquemment inapte à marquer le trait féminin ce qui indique que le pronom relatif n'a aucun contenu sémantique mais qu'il le prend de son antécédent<sup>5</sup>.

Donc, étant donné qu'une réponse négative n'est pas tout à fait satisfaisante, une réponse affirmative peut être envisagée. Elle consiste à considérer les relatives hétérodoxes comme de vraies relatives auquel cas un parallélisme entre l'emploi de «*qui*» absolu et le tour «*celui qui*» devrait être admis, car cette non-autonomie du pronom lui confère son statut relatif<sup>6</sup>.

---

5.- Cette différence a été saisie par L. Tesnière dans son système auquel nous consacrerons une partie de notre étude. Tesnière propose deux analyses syntaxiques différentes et pour les relatives sans antécédents et pour les indéfinies tu type «*quiconque*».

6.- D'ailleurs certains auteurs, tels que G. Moignet 1961, affirment que le pronom «*qui*» ne peut être indéfini que s'il cesse d'être relatif. Il semble donc exister une certaine incompatibilité.

Mais il reste à dévoiler l'origine du trait indéfini qui est indiscutablement présent dans l'énoncé (a). Il me semble que le caractère indéfini ne procède pas du pronom relatif mais du pronom démonstratif antécédent «*celui*»<sup>7</sup>.

A ce propos si on revient aux affirmations de P. Le Goffic on se rend compte que le caractère indéfini ne porte pas tant sur le pronom «*qui*» (censé être indéfini d'après lui) mais sur le démonstratif «*celui*»: «*celui, quel qu'il soit, qui veut voyager loin...*» L'explicitation sous forme d'apposition du trait indéfini montre bien son rapport au démonstratif, le relatif n'étant concerné qu'en tant qu'il fait référence lui-même au démonstratif.

On pourrait s'appuyer sur la thèse de Riegel (1986) qui affirme que les seules unités antéposables au pronom relatif sont des expressions génériques (celui -> l'homme, ceux -> les hommes, ce -> toute chose). Par conséquent c'est le démonstratif qui semble posséder le trait indéfini ou générique. Le rôle sémantique du pronom relatif est justement orienté dans le sens inverse car il opère une *particularisation*.

Riegel, dans son étude des formules proverbiales, en propose une interprétation sémantique-logique qui se rapporte à un principe d'implication formelle. C'est ainsi qu'au proverbe «*Qui veut la fin veut les moyens*» correspond la formule «*Pour tout X, s'il est vrai que X est un homme, alors il est vrai que si X veut la fin, alors X veut les moyens*» (Riegel 1986:90).

Deux idées de Riegel sont intéressantes à retenir. Elles vont, par ailleurs, dans le sens de mon interprétation. D'abord l'existence du trait indéfini («*Pour tout X*») mais qui n'est pas placé dans le pronom relatif, et ensuite, l'interprétation restrictive de la subordonnée «*si X veut la fin*». L'emploi de cette paraphrase (à l'aide de la conjonction de subordination «*si*») nous rappelle la distinction élaborée par les auteurs classiques français entre les relatives déterminatives et les relatives explicatives<sup>8</sup>.

C'est ainsi que l'on arriverait à voir dans ces relatives hétérodoxes non seulement de vraies propositions relatives mais des relatives déterminatives (Touratier 1980).

Pourtant, Riegel semble avoir modifié son opinion comme il le manifeste plus récemment dans sa *Grammaire méthodique du français* (1994:486) où il confère à ce type de subordonnée le statut de relative malgré l'absence d'antécédent:

*«Le point commun de ces relatives est que le pronom qui les introduit n'a pas d'antécédent et n'est donc pas anaphorique. Contrairement à ce qui se produit pour les relatives adjectives, c'est la relative elle-même qui donne un contenu référentiel au pronom relatif.»*

C'est ainsi qu'il les qualifie de relatives «*indéfinies*» car l'existence de leur référent reste purement virtuelle. Riegel semble donc être plus proche d'une interprétation qui éloigne ce type de relative des vraies relatives que d'une interprétation qui les rapprocherait. Il conserve, certes, le terme de relatives mais

---

7.- Le statut pronominal de «*celui*» va être aussi remis en question.

8.- A ce propos G. Kleiberg 1981 élabore un article dans lequel il traduit l'opposition classique par des paraphrases comportant soit la conjonction «*et*» (relatives explicatives) soit la conjonction de subordination «*si*» (relatives déterminatives).

il affirme que la structure sémantique de «*Celui qui casse les verres les paie*» est la même que dans «*Les casseurs seront les payeurs*»<sup>9</sup>. Cette interprétation sémantique semble beaucoup plus proche d'une analyse syntaxique qui confère au démonstratif «*celui*» le statut de déterminant et substantivise par conséquent le pronom «*qui*» «...variable dont les différentes valeurs sont déterminées par le contenu de la relative».

La deuxième question dont nous parlions tout à l'heure, directement liée à la première, s'impose maintenant: *Les relatives hétérodoxes sont-elles des adjectifs de discours ou des substantifs?*

Cette question concerne évidemment la fonction que la proposition subordonnée joue dans la phrase. La grammaire traditionnelle a toujours élaboré une identification des propositions subordonnées aux parties du discours auxquelles elles étaient assimilables, car partie du discours et fonction allaient de pair. C'est ainsi que, par exemple, Grevisse (1936) classe les subordonnées en substantives, adjectives et adverbiales. On voit donc classer les relatives «hétérodoxes» parmi les subordonnées substantives tandis que les relatives classiques ou orthodoxes étaient classées parmi les subordonnées adjectives.

Nous n'allons pas discuter ici le problème que les subordonnées en fonction «sujet» soulèvent, surtout en ce qui concerne le concept même de subordination (soit sémantique soit syntaxique) mais nous allons exclusivement analyser les conséquences qui dérivent de la considération des relatives hétérodoxes comme des relatives substantives.

Les relatives adjectives sont dans un rapport incontestable de subordination par rapport au mot antécédent auquel elles se rapportent. Qu'en est-il des relatives substantives?

En analysant ce dernier type de relatives on ne peut envisager que deux solutions possibles:

1- soit la substantivation du pronom relatif «*qui*»; dans ce cas «*celui*» ne peut être qu'un déterminant du substantif de discours;

2- soit la non substantivation du pronom «*qui*», resté relatif, et dans ce cas «*celui*» ne peut être qu'un antécédent (v. notamment les grammaires traditionnelles).

Dans ce dernier cas la relative ne jouerait pas vraiment un rôle substantival mais adjectival tout en se rapportant à un antécédent. On rejoint ainsi l'hypothèse de Touratier (1980) pour qui l'ensemble «*celui + relative*» forme un tout homogène de sorte que non seulement la relative se voit accorder le statut de déterminative mais qu'elle est encore plus déterminative que les déterminatives classiques. C'est cette étroite interdépendance entre «*celui + relative*» qui fait qu'on la considère comme substantive, mais il faudrait nuancer et parler de «*fausse substantive*».

---

9.- Nous faisons référence indifféremment aux relatives substantives indéfinies («*Qui veut voyager loin ménage sa monture*») et aux relatives substantives périphrastiques («*Celui qui casse les verres les paie*») car en réalité elles ne sont qu'un sous-classement d'un même type selon M. Riegel dans les deux cas il y a absence d'antécédent («*celui*» n'étant pas un véritable antécédent), le pronom n'étant pas anaphorique. D'ailleurs nous avons constaté l'existence du proverbe «*Celui qui casse les verres les paie*» sous la forme «*Qui casse les verres les paie*». Nous omettons donc cette distinction.

Nous sommes donc voués à considérer que seule la solution qui substantivise le pronom «*qui*» et fait de «*celui*» un déterminant de la relative permet de soutenir l'existence d'une **vraie substantive**.

Pendant deux problèmes surgissent de cette perspective et qui sont directement liés au double statut du pronom relatif car non seulement son rôle anaphorique est remis en question mais aussi son rôle translatif.

Effectivement, il y a pour le pronom, dans un premier lieu, une perte de sa corréférence à un antécédent. Par conséquent soit, comme nous l'avons vu auparavant, cela va de pair avec une assimilation entre «*qui*» et «*quiconque*», tous deux étant des pronoms indéfinis. Soit, il y a une autre interprétation possible, celle de Riegel (1994), qui ne vise pas à substantiver le pronom «*qui*» car il ne le considère qu'une variable dont les différentes valeurs sont déterminées par le contenu de la relative. C'est ainsi que «*Qui casse les verres*» devient «*Les casseurs*». Dans ce cas l'interprétation de «*qui*» semble plus proche d'un déterminant. Cette opinion est aussi soutenue par Benveniste (1966) pour qui le pronom «*qui*» joue le rôle d'un article syntaxique déterminatif. Dans ce cas la non correspondance entre «*qui*» et «*celui qui*» doit être défendue car on ne pourrait avoir, du point de vue syntaxique, deux articles de suite. Comment expliquer donc «*Celui qui casse les verres*»?

Etant donné le parallélisme plus communément admis entre «*qui*» et «*celui qui*» nous nous penchons vers une solution syntaxique permettant une explication conjointe des faits. C'est ainsi que l'École Psychomécanique devient l'exposant le plus clair de cette attitude (voir Pierrard 1988). En se plaçant non seulement sous une optique strictement descriptive mais sous une optique dynamique qui prétend rendre compte de la genèse syntaxosémantique du processus de subordination, la psychomécanique établit une distinction entre les relatives classiques, sorte d'adjectif complexe possédant une incidence externe, et les relatives sans antécédent, substantifs de discours possédant une incidence interne étant donné la valeur indéfinie du pronom «*qui*». La composante pronominale, ou anaphorique est substantiellement présente au sein de la relative sans antécédent, alors qu'elle était corréférée dans les relatives adjectives. Au lieu d'être un élément du syntagme, la relative en constitue le noyau même.

Les psychomécaniciens proposent une distinction en termes de virtualité entre un introducteur synthétique, cantonné exclusivement dans des emplois génériques «*Qui dort dine*»; et un introducteur analytique qui permet une gamme d'emplois référentiels bien plus variés par le fait que ces emplois dissocient et l'expression du référent conceptuel, «*qui dort*», et l'expression de sa détermination «*celui*».

A part cette référence à la remise en question du rôle anaphorique l'on pourrait ajouter une remise en question, comme nous disions tout à l'heure, du rôle d'opérateur de subordination du pronom. Etant donnée la substantivation du pronom relatif dans l'énoncé «*Qui casse les verres les paye*» le rapport entre «*qui casse les verres*» et «*les paye*» ne saurait être qu'un rapport de juxtaposition. Mais il n'en est pas ainsi car, comme Riegel (1994) l'affirme, la structure sémantique équivalente serait «*Les casseurs seront les payeurs*». On sent donc jusqu'à quel point il s'agit là de deux propositions fortement soudées.

La Grammaire Générative-Transformationnelle s'est penchée vers une interprétation unifiée des relatives ce qui permet aux relatives sans antécédent de conserver leur statut de subordination car elles ne sont pas vraiment sans antécédent. En élaborant la distinction entre structure superficielle et structure profonde elle fait appel, pour les relatives sans antécédent, à une structure profonde présentant la structure complète où le relatif est vraiment entre deux cas d'un même substantif. Les structures où apparemment il n'y a pas d'antécédent présentent bien un antécédent effacé qui est un nom fictif, totalement non spécifié du point de vue lexical, sémantiquement analogue à «*quelqu'un*», «*quelque chose*».

Le statut accordé à l'unité «*celui*» est original en ce sens qu'il n'est pas au sens propre celui d'antécédent de la relative ni celui d'article permettant la substantivation de la proposition relative, mais celui d'un déterminant d'un nom effacé qui serait, lui, le véritable antécédent du pronom relatif.

Dans cette optique le pronom relatif serait, à notre avis, sauvé. Pourtant cette théorie se heurte aussi à des problèmes. Comme l'affirme Touratier (1980) elle prétend l'inclusion d'une composante sémantico-logique dans une analyse linguistique des faits car, ce que Chomsky appelle structure profonde est en fait une réalité sémantico-logique. La distinction générativiste qui est censé prendre ses sources dans la *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal* présente un fort éloignement d'avec cette dernière. Pour les auteurs de Port-Royal la distinction qui opère entre «*Dieu invisible a créé le monde visible*» et «*Dieu qui est invisible a créé le monde qui est visible*» ne relève pas exclusivement d'une analyse linguistique mais d'une analyse linguistique d'une part et logique de l'autre. Ils y reconnaissent deux réalités grammaticales différentes mais une même réalité logique. Pourtant la distinction que propose la G.G.T. entre les deux composantes se trouve à l'intérieur d'une seule et même analyse linguistique. Par conséquent ils incluent dans leur analyse la composante sémantico-logique qui se trouvait exclue chez les auteurs de Port-Royal.

Il faudrait donc faire appel à une conciliation entre synchronie et diachronie puisque l'unité «*celui*» se voit accorder le statut de déterminant en diachronie et celui de pronom antécédent en synchronie.

En réalité les deux interprétations du démonstratif, psychomécanicienne et générativiste, se heurtent à des difficultés. Les défenseurs d'un «*celui*» déterminant fondent leur argumentation sur son incapacité au rôle d'antécédent car cette unité ne saurait se présenter seule dans la langue (comme l'on déduit de l'incorrection de l'énoncé «*\*J'ai vu celui*»). Selon Pierrard, pour prouver que «*celui*» fonctionne comme un groupe nominal, il faut démontrer qu'il peut être remplacé par un groupe nominal non seulement dans les mêmes circonstances mais dans d'autres circonstances. Pourtant, on pourrait aussi faire la même objection aux défenseurs d'un «*celui*» déterminant car on ne saurait trouver en synchronie un seul emploi où cette unité remplisse le rôle de déterminant. L'incorrection d'un énoncé tel que «*\*celui homme*» permettrait donc de refuser cette thèse.

Il semble donc que, des lacunes existant dans les deux cas, il faudrait s'incliner vers une attitude conciliatrice en respectant de la sorte et un «*celui*» déterminant en synchronie, et un «*celui*» pronom antécédent en synchronie mais

déterminant en diachronie, ou même un pronom antécédent tout court comme l'affirment les grammairiens traditionnels. En effet, le tour «*celui qui*» semble être un tour quelque peu figé et archaïque. Figé parce que, démonstratif et relatif semblent faire corps; archaïque parce que, en synchronie, le démonstratif ne semble apte à remplir ni le rôle d'antécédent ni le rôle de déterminant. C'est pourquoi le terme d'hétérodoxe nous semble être le plus adéquat car on peut lui attribuer une deuxième acception celle qui suggère la possibilité de maintenir des attitudes scolastiques disconformes.

Je voudrais maintenant accorder quelques mots à Tesnière (1959) dont la théorie de la translation s'avère extrêmement intéressante pour l'analyse syntaxique des relatives hétérodoxes. D'abord parce qu'elle permet de systématiser une tradition intuitive tout en attribuant à cette relative le statut qui lui convient en tant que telle: adjectif de discours. Et ensuite parce que, dans son analyse descriptive elle rend compte du double statut que le démonstratif possède, comme déterminant et comme pronom. L'on se croirait proche de la description générativo-transformationnelle mais, tandis que celle-ci faisait appel à la diachronie, Tesnière présente, à notre avis, l'avantage de résoudre le problème en synchronie.

En effet, la théorie de la translation, tout en traitant de changements de valeurs grammaticales des différentes unités linguistiques permet la systématisation des rapports proposition/partie du discours. Elle explicite de cette sorte l'intuition des grammaires traditionnelles qui parlent des subordonnées adjectives, substantives et adverbiales. Mais elle est loin de la théorie de la transposition de Bally (1932) comme on pourrait le penser dans un premier abord.

En principe, il semble y avoir un parallélisme entre le transposend/le transpositeur et le transposé de Bally et le transférend, le translatif et le translaté de Tesnière. C'est-à-dire, un élément A (ou signe destiné à subir la transposition/translation et qui désigne l'action ou fonction), un élément B (ou nouveau signe obtenu) et un élément C (ou instrument grammatical permettant la transposition/translation, autrement dit le passage de l'élément A à l'élément B. Autant le transpositeur que le translatif sont des mots vides, des outils grammaticaux dont la fonction est réduite à la transformation de la catégorie grammaticale des mots pleins.

Mais les apparences entre les deux systèmes ne sont que trompeuses. Une première différence d'importance s'impose en ce qui concerne la description des subordonnées relatives. Tandis que Bally accorde aux relatives classiques le statut d'adjectif et aux relatives sans antécédent ou hétérodoxes le statut de substantif, Tesnière leur accorde un même statut. Le statut accordé par Tesnière à la relative sans antécédent est dérivé de la double nature accordée au pronom et dont il est l'introducteur. Bref, ce n'est qu'avec L. Tesnière que la systématisation des rapports proposition/partie de discours est prise dans une optique structurale et non de façon intuitive.

Toutes les relatives sont translattées donc, en adjectifs de discours. Si les relatives sans antécédent se voient jouer le rôle d'un substantif ce n'est qu'après avoir subi une retranslation. On a donc une première translation du deuxième degré (car elle concerne des unités de statuts syntaxiques différents) qui fait de la proposition subordonnée un adjectif de discours et ensuite une retranslation

du premier degré qui accorde à cet adjectif de discours le statut de substantif de discours. L. Tesnière établit de cette sorte une distinction entre les relatives sans antécédent, véritables propositions relatives, et les propositions indéterminatives généralisées pour lesquelles il y a une translation elliptique<sup>10</sup>. Cela prouve que la substantivation se réalise directement et, par conséquent, que le pronom indéfini ou indéterminé agit comme un véritable nominal.

En analysant de près le processus de translation l'on se rend compte que pour qu'une première translation (du deuxième degré) ait lieu, il faut que l'on accorde au démonstratif «*celui*» le statut d'antécédent et permette de la sorte la nouvelle catégorie grammaticale «adjectif de discours». Le pronom «*qui*», décomposable en QU + I, joue un double rôle. QU- en tant qu'élément vide constitue le translatif (transférème) et le -I, en tant qu'élément plein constitue l'élément anaphorique (anaphorème) renvoyant au pronom démonstratif «*celui*», jouant le rôle de substantif personnel (Tesnière 1959:561 et sv.).

Alors, pour qu'une retranslation ait lieu, il faut accorder, cette fois-ci, à l'unité «*celui*» le statut de mot vide. Elle devient ainsi le déterminant, l'outil grammatical, permettant le passage de l'adjectif de discours au substantif de discours.

Le système de Tesnière résoud, à mon avis, le problème des relatives hétérodoxes de manière satisfaisante car, il permet la systématisation de toute une tradition intuitive sans faire appel à la dichotomie diachronie/synchronie. Il ne fait pas appel non plus à l'inclusion d'une composante sémantico-logique dans une description linguistique des faits, tout en permettant au pronom relatif de conserver son double rôle, et à la relative, par conséquent, son statut de subordonnée.

En réalité la relative hétérodoxe ne saurait être qu'une relative orthodoxe car, si elle est substantive elle n'est qu'une *fausse* substantive. Mais «*Qui a bu boira*» et on ne pourra pas cesser de la nommer relative substantive malgré l'incompatibilité des deux termes en question.

## BIBLIOGRAPHIE

- BALLY, C. (1932) *Linguistique générale et linguistique française*, Berne: Francke, 1952.
- BENVENISTE, E. (1966): «La frase relativa, problema de sintaxis general» en *Problemas de Lingüística general*, Madrid: siglo XXI, 1972, 144-158.
- GREVISSE, M. (1936): *Le Bon usage*, Paris-Gembloux: Duculot, 1980.
- KLEIBER, G. (1981): «Relatives spécifiantes et relatives non spécifiantes» *Le Français Moderne* 3, 216-233.
- LE GOFFIC, P. (1993): *Grammaire de la Phrase Française*, Paris: Hachette.
- MOIGNET, G. (1967): «Le système du paradigme qui/ que/ quoi» en *Travaux de Linguistique et de Littérature*.
- PIERRARD, M. (1988): *La relative sans antécédent*, Belgique: Peeters.

---

10.- La translation double I >> A > O étant ramenée à I >> O (Tesnière 1959: 610).



- PIERRARD, M. (1991) «Observations sur le statut syntaxique et sémantique de *ceui + relative*» en *Travaux de Linguistique*, 22, 69-91.
- RIEGEL, M. (1986): «*Qui dort dine* ou le pivot implicatif dans les énoncés parémiques» *Travaux de Linguistique et de Littérature de l'Université de Strasbourg*, 1, 85-99.
- RIEGEL, M. (1994): *Grammaire méthodique du français*, Paris: PUF.
- TESNIERE, L. (1959): *Éléments de syntaxe structurale*, Paris: Klincksieck.
- TOURATIER, C. (1980): *La relative. Essai de théorie syntaxique*, Paris: Klincksieck.

